

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 04 JUIN 2024

L'an 2024 et 9 avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Cédric DUBOIS, maire et président du CCAS.

Présents : Marie-Laure TORTOSA, Anaïs BERTHET, Didier AGOSTA, Clotilde MEIFFRET, Mélanie DURDU, Frédérique ANDRAU, Nathalie GOROCH, Christiane SALUCCI, Marie-Pierre DELAVALAUD, Jean-Michel BARBAUD, Agnès LEROUX

Absents : Stéphane ANSELME

A été nommé secrétaire : Agnès LEROUX

Madame la Présidente effectue un tour de table afin de savoir si les membres nommés souhaitent rester à leur poste et afin de présenter les nouveaux membres élus.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/04/2024

Nathalie GOROCH souhaite revenir sur un point concernant l'attribution de la subvention à l'association La Main Tendue en Faveur de la Vie : elle le fera au moment où la question sera abordée.

Vote : Unanimité

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Vice-Présidente souhaite apporter deux points nouveaux aux questions diverses :

- Logement de secours
- Noël 2024

Vote : Unanimité

1) Compte de gestion 2023

Le compte de gestion du budget du CCAS de Salernes pour l'exercice 2023, établi par le comptable public et joint en annexe, concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier un excédent de fonctionnement de **8 045.17 €**

- après avoir examiné le budget de l'exercice 2023 et les documents comptables qui s'y rattachent,
- après avoir constaté que les soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ont bien été repris en balance d'entrée de l'exercice 2023 et que toutes les opérations ont bien été passées,
- statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2023,
- statuant sur l'exécution du budget 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration

- **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- **D'autoriser** Madame la Présidente à viser et à certifier en sa qualité d'ordonnateur le compte de gestion

Vote : Unanimité

2) Compte administratif 2023

Le compte administratif pour l'exercice 2023, établi par l'ordonnateur selon l'instruction budgétaire et comptable M57 et conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Draguignan se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	121 559.46 €
Recettes de l'exercice	129 604.63 €
Résultat de l'exercice	8 045.17 €
Report N-1	60 064.54 €

L'exécution du budget 2023 dégage un excédent de fonctionnement de 8 045.17 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2022 qui s'élevait à 60 064.54 €.

L'excédent de fonctionnement de clôture 2023 est donc de 68 109.71 €.

Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à : 68 109.71 €

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Madame Marie-Laure TORTOSA, Présidente du CCAS n'a pas pris part au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration

- **D'APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2023 ci-après annexé.

Vote : Unanimité

3) Attribution d'une subvention à l'association La Main Tendue En Faveur de la Vie

Dans le cadre de son activité l'Association La Main Tendue en Faveur de la Vie a sollicité auprès de la Commune une aide financière de 3900 euros.

A l'appui de cette demande en date du 16 mars 2024, l'association a adressé un dossier complet en mairie.

Nathalie GOROCH revient sur le PV du 09/04/2024 et la phrase : « Marie-Pierre DELAUDAU demande quand sera votée la demande de subvention de l'association La Main Tendue. » Nathalie GOROCH rappelle que le mari de Madame DELAUDAU faisant partie de ladite association il y a conflit d'intérêt.

Agnès LEROUX demande à ce que les demandes de subvention soient toutes votées au Conseil Municipal. Le CCAS ayant un budget propre les décisions des attributions des subventions aux associations à caractère social resteront prises par le conseil d'administration du CCAS.

Clotilde MEIFFRET indique que chaque décision est prise uniquement si elle est justifiée et que le rôle du CA est de se concerter afin trouver un d'accord.

A la question de Christiane SALLUCCI sur le retard du vote de la subvention à l'association La Main Tendue, Madame la Présidente rappelle que l'association ayant été un temps mise en sommeil il a fallu attendre le vote d'un nouveau bureau et de la régularisation de celui-ci en préfecture.

Nathalie GOROCH appelle à la vigilance quant aux montants indiqués dans le prévisionnel budgétaire.

Vote : Unanimité

4) Attribution d'un appartement de type T2 – La Manserve

Considérant la vacance d'un appartement de type T2 dans l'immeuble locatif social appartenant à la Commune, il est proposé a membres du Conseil d'Administration d'étudier 4 propositions de candidats en vue d'une attribution.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du conseil du sinistre qui a eu lieu dernièrement à Salernes et souligne l'importance d'avoir un logement d'urgence sur la commune. La famille sinistre sera logée temporairement dans un appartement destiné à être une chambre de mise en sécurité pour les femmes victimes de violences conjugales. Madame la Vice-Présidente demande aux membres de l'assemblée de décider si le logement de la Manserve doit-être maintenu en logement social tel que conventionné avec DPVa ou être requalifié en logement d'urgence.

A la question de madame la Présidente s'il est possible de sortir le logement de la Manserve de la convention pour le requalifier en logement d'urgence, l'administration répond qu'il peut être fait un avenant à la convention mais que la commune possède déjà un logement rue Longue, actuellement en réfection, et qui sera destiné à l'hébergement d'urgence.

Les membres du conseil souhaitent que le logement de la Manserve soit conservé en logement social et approuvent le choix de l'appartement de la rue Longue en logement d'urgence.

L'administration effectue une présentation du logement vacant et des candidats.

L'appartement de la Manserve est attribué à l'unanimité à une personne en fauteuil roulant, une rampe d'accès sera créée à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement d'un membre du CA : il est demandé à l'administration d'envoyer un mail à toutes les associations à caractère social afin de les informer de la vacance d'un poste d'administrateur du CCAS. Les candidatures seront étudiées lors du prochain CA.
- Aide au permis de conduire : l'assemblée décide qu'une contrepartie devra être effectuée par les candidats à l'aide au permis, à savoir donner 10 heures de bénévolat auprès d'une association à caractère social de la commune ou à une institution sociale telle que l'EHPAD ou la Résidence Autonomie. Une convention sera rédigée entre le CCAS et l'association ou l'institution retenue par le candidat, l'aide au permis sera accordée à l'issue du bénévolat.
- Noël 2024 : Madame la Vice-Présidente souhaite savoir si les membres du conseil souhaitent conserver les bons cadeaux, auquel cas il sera demandé à tous les administrateurs de répondre présent en fin d'année pour la distribution. Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, un planning sera proposé, incluant les soirées et le samedi matin pour les personnes dont les aidants travaillent.
Les courriers partiront dès le mois de novembre et un goûter sera organisé la première semaine de décembre pour lancer les festivités.
Les bons seront conservés pour le foyer logement et un panier cadeau de la même valeur que les bons sera confectionné pour les résidents de l'EHPAD.

Les membres du conseil approuvent.

La séance est levée à 19h45.

La Maire

La Présidente du CCAS,

Marie-Laure TORTOS



